



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

Août 2015

Appels à projets en cours

➤ **Est Ensemble : appel à initiatives ESS**

Est Ensemble lance son premier appel à initiatives sur **l'économie sociale et solidaire**, afin de soutenir le développement de ce nouveau modèle économique. De février à juin 2015, il a été choisi de centrer la réflexion sur deux thématiques spécifiques et transversales aux acteurs ESS du territoire : **i) Les déchets** : faire des déchets une ressource, valoriser les différents types de déchets du territoire en lien avec les projets portés par la Communauté d'agglomération Est Ensemble, redonner une seconde vie aux biens/matériaux. **ii) La nature en ville et l'alimentation** : rendre le territoire plus vert notamment pour favoriser le lien social, préserver et donner plus de place aux espèces végétales et favoriser la biodiversité, favoriser une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement dans une logique de circuit court. Les structures éligibles sont les associations, SCOP, les SCIC, les mutuelles, les fondations et les entreprises agréées ESS. Les actions soutenues **doivent se dérouler sur le territoire d'Est Ensemble** (Bagnole, Bobigny, Bondy ; Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-Le-Sec, Pantin, Romainville). Le projet **doit être partenarial**, en lien avec les entrepreneurs de l'ESS du territoire. Le délai de candidature est fixé au **2 septembre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://www.est-ensemble.fr/appel-initiatives-les-trophees-de-lentrepreneuriat-de-leconomie-sociale-etsolidaire>

➤ **Fondation Après-demain // Solitude : agir pour s'en sortir**

A travers cet appel à projets, Après Demain cherche à briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire**. Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : **i)** Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels. **ii)** L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide. **iii)** Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation. **iv)** Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant,

acteur social ou moteur de changement sociétal. Les projets présentés doivent remplir les critères de :
• **Participation** : Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation. • **Progression** : l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement ; • **Durabilité** : l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme. • **évaluation** : des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière.** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est **fixée au 1er septembre 2015.**

Informations

supplémentaires :

<http://www.apresdemain.org/sites/default/files/page/Appel%20C3%A0%20projets%20Après%20Demain%20avec%20contact%20alexia%20et%20fiche%20de%20pr%C3%A9sentation.pdf>

➤ **Agence Française de Développement // Réfugiés syriens et communautés d'accueil**

Suite à la crise syrienne et à ses conséquences pour les pays limitrophes, l'Agence française de Développement prévoit de financer des organisations non gouvernementales (ONG) pour mener à bien des projets qui visent à **améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables (réfugiés syriens et communautés d'accueil)**, et à **renforcer les organisations et les institutions locales**, dans un cadre donné. Les pays ciblés sont le **Liban, la Jordanie et l'Irak (Kurdistan irakien seulement)**. L'enveloppe disponible s'élève à **5 millions d'euros** répartis de la manière suivante: **i) Liban: 2 M €** pour un ou plusieurs projets ; **ii) Liban, Jordanie et Kurdistan irakien: 3 M €** pour des projets régionaux couvrant 2 pays minimum. L'enveloppe budgétaire AFD pourrait être complétée par un financement supplémentaire de l'Union européenne dans le cadre du **Fonds d'affectation spéciale "Madad"**, pour un montant au moins équivalent à celui prévu par l'AFD. S'il est confirmé, ce financement supplémentaire servira à financer des projets identifiés par l'AFD qui ne seraient pas financés par l'enveloppe initiale de 5 M €. Le financement complémentaire de l'Union européenne sera dirigé préférentiellement vers des projets régionaux. La durée des projets devrait se situer **entre 18 et 36 mois**. La date limite de candidature est fixée au **mercredi 2 Septembre 2015 à midi heure de Paris**. Pour toute autre information, les candidats doivent écrire à : **Pierre Salignon** (AFD – Gestionnaire de projet, de la santé et de la Division de la protection sociale – salignonp@afd.fr) et / ou **Emmanuelle Babin-Taïx** (AFD – Coordonnateur régional – babin-taixe@afd.fr).

Informations supplémentaires : <http://ong.afd.fr>

➤ **Fondation Guy Demarle : Enfance & Bien Manger**

Consciente que c'est dès le plus jeune âge que les bases du Bien Manger doivent s'ancrer dans notre quotidien, la Fondation Guy Demarle « Enfance et Bien Manger », se penche cette année encore sur la cible de la Petite Enfance. A cet effet elle souhaite **soutenir financièrement des projets d'associations qui mènent des actions pour aider les parents à apprendre à nourrir leur enfant (l'après biberon) avec des bonnes pratiques alimentaires qui accompagnent les étapes de la croissance: diversité, quantité, plaisir, convivialité !** Si vous avez un nouveau projet pédagogique sur ce thème, envoyez *votre dossier de présentation* **avant le 4 septembre 2015.**

Par courrier à l'adresse : FONDATION GUY DEMARLE

« Enfance et Bien Manger »

157, bis avenue de la Marne

CS 96048

59700 MARCQ EN BAROEUL

Ou par mail à l'adresse fondation@guydemarle.com

Informations supplémentaires : <http://www.guydemarle.org/index.php/appel-a-projets>

➤ Semaine de la solidarité internationale // Dispositif Coup de pouce

Le Coup de pouce est un dispositif de soutien financier mis en place par la coordination nationale de la Semaine de la solidarité internationale. Le dispositif Coup de pouce est **destiné aux collectifs ou groupes (minimum 3 acteurs) qui organisent des actions dans le cadre de la Semaine de la solidarité internationale du 14 au 23 novembre 2015**. En 2015, il est composé de 4 parties : i) Le Coup de pouce **Qualité des animations (partie 1) à hauteur de 200 à 800€** ; ii) Le Coup de pouce **Vie du collectif_Coordination (partie 2) jusqu'à 300 €** ; iii) Le Coup de pouce **Renforcement capacités_ Formation_ Echanges de pratiques (partie 3) jusqu'à 300€**, iv) Le Coup de pouce **Communication (partie 4) jusqu'à 400€**. Vous pourrez penser votre stratégie selon ces quatre axes, vous n'êtes pas obligé de tout remplir, vous choisissez en fonction des points que vous souhaitez approfondir. **Le montant attribué peut aller jusqu'à 1800 €**. La date limite de dépôt des dossiers **est fixée au 06 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.lasemaine.org/monter-une-action/appui-a-votre-dossier-coup-de-pouce-2015>

➤ Ville de Montreuil // Education au développement et Solidarité Internationale

Cet appel à projet a pour objectif **d'encourager les multiples formes d'engagement citoyen, "ici et là-bas"** en faveur de la construction d'un monde plus équitable et solidaire. A travers cet appel à projets, la Ville de Montreuil propose de soutenir 2 types d'actions se déclinant comme suit : • **Volet 1** : Projets de solidarité internationale dans un pays tiers ; • **Volet 2** : Actions d'Éducation à la citoyenneté mondiale sur le territoire de Montreuil. Cet appel à projets s'adresse aux structures associatives dotées de la personnalité juridique de **plus d'un an d'existence** (associations loi de 1901), **dont le siège social ou l'antenne locale est déclarée à Montreuil**. Le montant maximal du soutien sollicité est plafonné à **4000 euros** et n'excède pas **plus de 70% du budget total**. Le budget du projet inclut d'autres cofinancements, en complément du soutien qui serait accordé par la Ville de Montreuil. Les projets indiquent clairement les publics ciblés, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et explicitent les raisons de ce choix. Le dossier de subvention doit être complété et retourné avant le **mercredi 9 septembre 2015**

Informations complémentaires : <http://www.montreuil.fr/outils/actualites/article/solidarite-internationale-6e-appel-a-projets/>

➤ Fondation de France // Habitat, développement social et territoires

Axe 1// Un habitat choisi, accessible aux ménages les plus fragiles : La Fondation de France privilégie les projets associatifs destinés aux ménages aux revenus modestes, menés en partenariat avec les collectivités territoriales, ainsi que les bailleurs sociaux susceptibles de répondre concrètement à ces besoins. **I) les actions locales d'incitation, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à vocation sociale ainsi qu'au maintien dans ce logement**. Il s'agit par exemple d'ateliers de recherche de logements, d'agences immobilières à vocation sociale, d'initiatives pour le logement des jeunes, d'auto-réhabilitation ou d'auto-construction, de projets liés à la précarité énergétique ; **ii) la réalisation d'opérations publiques ou privées de logements accessibles aux ménages les plus modestes, permettant une diversité d'habitat et de voisinage**. Ces opérations doivent ainsi favoriser le rapprochement, la compréhension et donc l'intégration sans heurt de populations différentes. Dans cet objectif, seront soutenus en priorité les projets d'habitats participatifs (groupés, coopératifs, alternatifs, solidaires...) qui permettront l'émergence de logements abordables et solidaires pour vivre ensemble autrement.

Axe 2 // Des habitants impliqués dans leurs lieux de vie : la Fondation de France soutient des projets participatifs qui **favorisent l'implication des habitants et la recherche de solutions collectives dans l'aménagement de l'espace public, la gestion renouvelée de ces espaces et la construction d'un mieux vivre ensemble**.

Les projets soumis doivent **favoriser la diversité de l'habitat et des populations** ; **encourager les solidarités de proximité**; **l'implication des bénéficiaires est essentielle** ; **la diversité des partenaires financiers est exigée (cofinancements des projets)** ; le « **vivre ensemble** » est encouragé. Une attention particulière sera portée à **l'innovation sociale et à l'implication citoyenne de toutes les catégories de populations et d'âges**. La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet. Le délai de candidature est fixé au 10 septembre 2015.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnesvulnerables/En-France/Lutte-contre-l-exclusion-sociale-et-economique/Habitat>

➤ **Fondation Caisse d'Epargne Loire-Centre // Partage et solidarité**

Cet appel à projets s'adresse à toutes structures ou organismes d'intérêt général et réponds à deux objectifs : **i) L'Accueil et l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie ou dépendantes pour maintenir le lien social** - projets visant à améliorer les conditions de vie de personnes fragilisées, enfants et adultes (handicap, maladie, grand âge et souffrance sociale) ou vieillissantes, à rompre avec l'isolement ; prévenir les conduites à risques ; à occuper une place dans la vie locale ; favoriser le maintien à domicile ; faire respecter leurs choix de vie et leurs droits fondamentaux; développer l'autonomie par la pratique d'activités de loisirs, sportives ou culturelles ; et accompagner les aidants bénévoles. **ii) L'Acquisition des savoirs fondamentaux pour favoriser l'insertion sociale ou professionnelle** - concerne les projets qui aident les personnes à accéder aux savoirs nécessaires à leur développement personnel et à leur intégration dans la vie sociale, à favoriser l'e-inclusion etc... L'appel à projets 2015 de la Fondation Caisse d'Epargne Loire-Centre s'adresse **uniquement à des structures ou organismes d'intérêt général dont le siège ou une antenne se situe sur le territoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre** (départements : 18, 28, 36, 37, 41 et 45). **La dotation globale est de 250 000€**. La date limite de candidature est fixée au **14 septembre 2015**

Informations complémentaires : <http://www.federation.caisse-epargne.fr/6eme-edition-de-lappel-a-projets-de-la-fondation-caisse-depargne-loire-centre/#>

➤ **Fondation PSA Peugeot Citroën & Fondation Macif // Fragiles & Mobiles**

Dans le but de soutenir les projets novateurs répondant aux difficultés que peuvent rencontrer les populations les plus fragiles dans leur mobilité, la Fondation PSA Peugeot-Citroën et la Fondation Macif lance l'appel à projets "**Fragiles et Mobiles**". Le terme « publics fragiles » ici désigne : **i) Les séniors; ii) Les personnes vivant avec un handicap physique; iii) Les personnes en situation de vulnérabilité physique; iv) Les personnes souffrant d'un handicap psychique. Sont soutenus tous les projets qui favorisent l'accès à la mobilité.** Exemples de projets : **i) Modes de partage du véhicule individuel (taxis partagés, covoiturage, autopartage); ii) Mobilité « inversée » et services itinérants; iii) Plateformes numériques de commerces de proximité (alimentation essentiellement); iv) Projets numériques pouvant aider au déplacement des personnes en zone urbaine et suburbaine; v) Projets de relocalisation – dans les quartiers périphériques - de services de la vie quotidienne; vi) Initiatives valorisant les rencontres et le partage des trajets; vii) Projets permettant une optimisation et une amélioration des transports en commun.** Les projets sélectionnés seront soutenus par les deux fondations, à l'aide d'une dotation commune de **300 000 €**. Chaque fondation pourra également apporter un accompagnement sur l'ingénierie des projets. Le dépôt de candidature demande de remplir le formulaire en ligne **avant le 15 septembre 2015**.

Informations complémentaires : www.fragiles-et-mobiles.com/presentation

➤ **Fonds de la Commission de l'Union Africaine pour les femmes africaines // Education, science et technologie**

La Commission invite les États Membres et les parties prenantes à soumettre leurs propositions de projet sur le thème «**Education, Sciences et Technologie**». Le Fonds sera bénéfique **aux femmes, notamment aux jeunes et aux filles**, à travers des initiatives locales, à travers des initiatives locales, et ce, comme suit: **a. États membres de l'Union Africaine : 70 %**. **b. Organisations de la société civile**

intervenant dans les domaines de l'Education, des Sciences et Technologie : 30%. Les projets doivent entre autres : > Créer un environnement favorable pour promouvoir et développer le leadership des jeunes filles au sein de leurs communautés; > Développer des activités civiques et l'éducation à la citoyenneté; > Contribuer à assurer aux jeunes et aux femmes à accéder à une éducation équitable et de qualité; > Faciliter l'accessibilité et la disponibilité des services et applications TIC en faveur des jeunes filles et femmes; > Sensibiliser les jeunes filles et les femmes à l'importance de l'utilisation des TIC pour bénéficier des nouvelles opportunités d'apprentissage et d'emploi dans les différents secteurs porteurs de croissance du développement ; > Utiliser les outils et les outils scientifiques et technologiques pour améliorer le travail des femmes et des filles essentiellement au milieu rural ; > Utiliser les applications des TIC pour booster les capacités de production afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes et la réduction de la pauvreté. Le financement des propositions sera assuré **sur un (1) an** à hauteur de **trente mille dollars (30 000 dollars EU)**. Le délai de candidature est fixé au **15 Septembre 2015**.

Informations supplémentaires :

http://www.au.int/en/sites/default/files/Call%20for%20Proposal%20FR%2009.06.2015_0.pdf

➤ **Fondation de France // Réveillons de la solidarité**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Fondation de France souhaite donner un accent particulier à ses interventions en soutenant l'organisation de **réveillons** solidaires conçus **PAR** et **POUR** des personnes en difficulté et isolées. Ces fêtes sont aussi l'occasion de favoriser échanges et rencontres. C'est pourquoi la Fondation de France propose un appel à projets, **Ensemble, partageons les fêtes de fin d'année**, qui permet de rassembler des populations qui ne se côtoient pas forcément et contribue ainsi à mieux vivre ensemble dans un quartier, un village... Cet appel à projets s'adresse **exclusivement à des organismes à but non lucratif**. **Les petites associations n'ayant pas accès à d'autres ressources privées (collectes, dons) seront privilégiées**. Une association **pourra être soutenue à plusieurs reprises** si : **i)** elle encourage une plus grande participation des personnes en difficulté ; **ii)** elle favorise la mixité et l'ouverture ; **iii)** elle fait preuve d'inventivité dans son projet ; **iv)** elle obtient des co-financements. Cet appel à projets est déployé **sur l'ensemble du territoire français (départements et territoires d'outre-mer inclus)**. L'événement aura lieu **entre le 18 décembre 2015 et le 3 janvier 2016**. Les actions se déroulant les **24/25 décembre et les 31 décembre/1er janvier seront privilégiées**. Le projet s'adresse prioritairement à **des personnes isolées, exclues des fêtes de fin d'année**. Il favorise **les rencontres entre des personnes issues de générations, de cultures et de milieux différents, qui se retrouvent pour inventer et réaliser ensemble ce moment festif**. La date limite de dépôt des candidatures est **fixée au 23 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Reveillons-de-la-solidarite>

➤ **La Guilde // Agence des Micro-Projets – session automne 2105**

L'Agence des Micro-Projets, programme de l'ONG La Guilde soutenu par l'Agence Française de développement, finance la réalisation de microprojets de solidarité internationale. Les critères d'éligibilité des structures sont : **i)** avoir des ressources annuelles inférieures à 250 000 € (cf. derniers comptes annuels approuvés) **ii)** être déclarée en préfecture en tant que associations loi 1901; **iii)** avoir plus de 2 ans d'existence, fixée au jour de la parution au Journal Officiel; **iv)** adhérer à un ou plusieurs collectifs régional, national, sectoriel, géographique est un point d'attention. Les projets éligibles doivent : **i)** être cofinancés sont géographiquement ouverts aux pays éligibles au CAD de l'OCDE; **ii)** avoir une durée entre 1 à 3 ans; **iii)** concerner toutes les thématiques de l'aide au développement, y compris les droits de l'homme (ne sont pas concernés les projets d'urgence ou de post-crise immédiate, les simples projets de construction ou d'équipement, les chantiers de jeunes, les études de faisabilité, les actions individuelles, le volontariat). **N.B.:** ne

sont pas concernés les projets de microfinance, de micro-épargne et les projets de financement en cascade. Le taux de cofinancement **maximum est de 75 %** du taux global du projet. La fourchette de subvention est **de 2 000 à 15 000 euros**. La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 30 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.agencemicroprojets.org/deposer-un-dossier-de-financement>

➤ **Fondation d'Entreprise Bel // Appel pour soutenir des projets à destination de l'enfance**

Le présent appel à projet vise à **Soutenir des initiatives en faveur de l'enfance et de son bien-être, en se concentrant plus particulièrement sur les questions liées à l'alimentation**. Privilégier les projets ayant un fort ancrage local et qui mettent en œuvre des solutions durables et ayant un lien avec les missions de la Fondation : i) La lutte contre la malnutrition infantile ; ii) Le soutien à des programmes de culture vivrière et de maraîchage ; iii) La création d'infrastructures directement liées à l'alimentation des enfants et des adolescents ; iv) Les actions pédagogiques pour la compréhension des leviers d'une alimentation saine et équilibrée. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://demandes.fondation-bel.org/fr/>

➤ **L'Archipel des Utopies // Education – Enfance – Jeunesse, Solidarité – Lien social**

L'association « L'Archipel des Utopies » fonctionne en mécénat privé et a pour objet **d'aider financièrement au démarrage de projets d'intérêt général dans le domaine social**. A cet effet, elle lance tous les ans un appel à projets disposant **d'une dotation d'un montant global de 200 000 euros**. Elle ne prend en compte les dossiers d'une association **qu'une seule fois sauf s'il s'agit d'un nouveau projet**. Les structures éligibles sont **des associations et/ou organismes domiciliés en France pour des projets à réaliser en France**. Un accent particulier est mis sur des projets présentant un petit air d'utopie, c'est-à-dire une part de rêve, une envie d'améliorer la vie, un souffle positif. Au-delà de cela, une attention est également portée sur les dossiers présentant **des critères d'originalité, de cohérence financière et de faisabilité**. La date limite de dépôt de candidature (en ligne) **est fixée au 1er octobre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.archiutop.com/association.html>

➤ **Jardins et Santé // bourses d'aide à la création de jardins thérapeutiques**

Cet appel à projet concerne la création, le développement ou l'amélioration de jardins à but thérapeutique, destinés à des patients de tous âges, souffrant de pathologies cérébrales, neurologiques ou psychiatriques. Les projets présentés doivent participer des domaines d'élection de l'association qui sont : **i) la thérapie des patients relevant d'une prise en charge psychiatrique ; ii) l'adaptation et l'insertion sociale des enfants et des adultes présentant des pathologies cérébrales iii) l'amélioration de l'environnement des malades, des personnes âgées et de leur famille iv) l'amélioration de l'environnement du personnel soignant en général v) la mise en réseau des jardins à but thérapeutique existants, les connaissances et les études concernant leur répercussion sur la santé, le bien-être, la qualité de vie des patients**. Les projets doivent être présentés par des organismes, tels que : Hôpitaux publics, privés, autres structures, IME, FAM, etc... - EHPAD, EHPA, **Associations**. **Le comité de sélection dispose d'un délai de trois mois pour faire connaître sa réponse**. Les dossiers n'ayant pas reçu de réponse dans un délai de 3 mois après la date limite d'envoi peuvent considérer que leur demande n'a pas été retenue. La date limite de candidature est fixée au **1^{er} octobre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://www.agevillagepro.com/actualite-12298-1-appel-projet-jardins-sante-bourse-creation-jardinstherapeutiques.html>

➤ Fondation Orange // Les outils numériques au service de l'autisme

A travers cet appel à projets, la Fondation Orange souhaite accompagner les projets qui permettent l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des personnes avec autisme. Les projets présentés doivent remplir les critères suivants : **i)** Faire partie du projet éducatif de l'établissement et de la personne autiste en lien avec l'évolution des connaissances et des recommandations de la HAS et de l'ANSEM. **ii)** Les objectifs en termes d'apprentissages et d'usage doivent être clairement définis. **iii)** Intégrer une évaluation de l'impact sur les bénéficiaires, cette évaluation doit être diffusable afin que les enseignements correspondants puissent être partagés. **iv)** se dérouler sur le territoire français. Les projets faisant l'objet d'une collaboration entre plusieurs structures seront privilégiés. La Fondation ne finance pas le développement d'application. Le dépôt des dossiers doit se faire **en ligne**. Le porteur de projet doit saisir les informations principales en complétant le questionnaire en ligne et le dossier détaillé Appel à projet Autisme Numérique en pièce jointe. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **2 octobre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://orafo-ap.awakit-hosting.com/>

➤ Fondation de Lille // Fonds Solidarité Climat

Le présent appel à projet s'adresse à tout **organisme à but non lucratif de Lille et la région Nord-Pas de Calais** ayant pour ambition de **réaliser un projet local ou de solidarité internationale contre les changements climatiques ou en faveur de l'adaptation aux changements climatiques**. Cette thématique revêt des champs d'intervention aussi différents que : le développement des énergies renouvelables, la lutte contre la déforestation, la préservation des milieux naturels, l'amélioration du cadre de vie, etc. Pour répondre aux critères d'éligibilité du Fonds Solidarité – Climat, votre projet **doit être élaboré dans une perspective de développement durable** et de solidarité internationale en **proposant des solutions adaptées au contexte local, menées en concertation avec les acteurs locaux**. Les projets doivent s'inscrire dans un esprit de concertation avec les acteurs locaux et doivent fournir la preuve qu'ils n'ont **pas d'incidence négative sur l'environnement** dans les zones géographiques qu'ils couvrent, particulièrement à l'échelle des populations locales et des territoires concernés. Pour soumettre un projet, Il vous suffit de **remplir le formulaire en ligne** et de l'adresser, assorti de ses annexes par mail à celine.blas@fondationdelille.org ou par courrier **avant le 15 octobre 2015** (cachet de la poste faisant foi). **Le comité de sélection délibérera en Novembre 2015**.

Informations complémentaires : http://www.fondationdelille.org/climat/?page_id=172

➤ ANCV ACSE CGET // Mobilité et citoyenneté européenne des 16-25 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville

Cet appel à projets vise à : **i)** Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans les quartiers de la politique de la ville qui en sont exclus, **ii)** Favoriser la mobilité et la rencontre interculturelle en Union Européenne des jeunes, les bénéficiaires sont **les jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances** et résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet appel à projets s'adresse aux **organismes à vocation socio-éducative, sociale, médico-sociale de statut associatif, public, parapublic**, et notamment ceux implantés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les structures doivent garantir la présence d'au moins un salarié temps plein à l'année. Les projets à soumettre doivent être **collectifs, autonomes** (jeunes sans encadrement de plus de 18 ans) ou **accompagnés** (jeunes de moins de 18 ans) **garantissant l'implication des bénéficiaires dans la préparation des projets** (construction du projet, mise en œuvre d'action d'autofinancement, choix des destinations/ activités, implication dans la réalisation du budget) dans le cadre de la mise en œuvre du volet Jeunesse des contrats de ville. Dans le cas de **départs autonomes** (sans encadrement sur place), la taille des groupes est **limitée à 4 jeunes**, et deux groupes émanant de la même structure porteuse de projets **ne peuvent partir sur la même destination de vacances durant la même période**. Dans le cas de **départs encadrés** concernant des mineurs, le projet

devra répondre à la **réglementation Jeunesse et Sports**. La durée des projets doit être de **7 jours (6 nuits)**. Elle sera **potentiellement extensible à 2 semaines si le projet est en articulation avec un dispositif de mobilité européenne**. Les projets peuvent se dérouler à n'importe quelle période de l'année en France et en Union Européenne (périodes scolaires et congés). Les projets ne doivent pas être mis en œuvre au moment de leur présentation en commission d'attribution. **Les séjours hors Union Européenne sont exclus**. Le délai de candidature est fixé au **15 octobre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://extranet.lacse.fr/Progprod-Web/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-CONNEXION>

➤ **Ville de Cergy // Soutien aux projets de solidarité internationale**

La ville de Cergy lance un appel à projets de solidarité internationale destinés aux associations locales, dans l'objectif de les aider dans **la formalisation et la mise en œuvre de leurs projets ici et là-bas**, en réponse aux **enjeux du Développement Durable**. L'appel à projets est **ouvert aux associations cergyssoises** dont les objectifs déclarés relèvent de la solidarité internationale et ayant impérativement : **i) leur siège social ou une antenne dans la ville de Cergy ; ii) au moins deux ans d'existence**. Les projets soumis doivent : § Concerner les pays les moins avancés, les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire tels qu'ils figurent dans la liste établie par l'OCDE (ci-jointe) ; § Comprendre un volet d'action à Cergy et/ou, a minima, une phase de restitution auprès des Cergyssois ; § Répondre aux enjeux du développement durable tels qu'exposés par la ville de Cergy dans son Agenda 21-Plan climat. Le projet devra débuter dans **les 3 à 4 mois qui suivront le versement de la subvention**. La durée totale du projet **ne devra pas excéder 12 mois**. L'association devra **financer au minimum 10 % du montant total du projet**. L'aide accordée **ne couvrira que 50% maximum du budget global du projet**, ce qui implique la recherche de financements extérieurs. Les subventions seront versées en une fois aux associations retenues après étude des dossiers.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 octobre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.ville-cergy.fr/vie-municipale-citoyenne/actions-internationales/appel-a-projets/>

➤ **Conseil régional d'Île-France // Solaire Thermique / IDFSOL2015**

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et le Conseil Régional accompagnent et initient des projets visant à **réduire les consommations d'énergie et à développer les Energies Renouvelables**. Cet appel à projets a pour but de **financer des projets présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques**. Le caractère innovant et reproductible en Île-de-France des projets sera également un facteur pris en compte. Le dossier est à déposer sur la plate-forme par le maître d'ouvrage. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **7 décembre 2015 à 16h00**.

Informations complémentaires : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFSOL20152015-33>

➤ **Région Limousin // Appel à projets Limfaso -Sensibilisation et éducation au développement.**

L'objectif de cet appel est **d'accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels limousins dans la réalisation de leurs projets au Burkina Faso**. Ces derniers doivent **tendre à améliorer les conditions de vie des populations et accompagner le développement territorial local en Oubritenga et en Région du Plateau central**. En Limousin, l'appel à projet soutient des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement sur tout le territoire régional. L'appel à projets s'adresse aux associations justifiant d'au moins trois ans d'existence, aux entreprises et organismes de formations, aux collectivités et établissements publics. Les projets acceptés doivent **être liés au développement durable et à la croissance verte** (Activités et formes de production respectueuses de l'environnement ; énergies renouvelables et transition

écologique ; projets de jeunes et femmes en zone rurale ; Insertion professionnelle et création d'activités, secteur sanitaire, Eau et assainissement) ; **des projets d'aménagement durable du territoire et de développement des services publics** (renforcement des compétences, patrimoine culturel et naturel) ; **des projets de renforcement de la gouvernance régionale, communale et intercommunale** (participation des femmes dans les instances publiques, appui à la création de la communauté de communes de l'Oubritenga, appui institutionnel, système d'information géographique (SIG)). **Les projets ne doivent pas avoir démarré avant la réception de l'accusé de réception du dossier de demande d'aide (cachet de la poste faisant foi).** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 décembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.regionlimousin.fr/appel-projets-limfaso>

➤ **Fondation Caritas // Financement 2015**

Vous avez un projet visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ? Vous souhaitez développer des projets que vous estimez innovants et conformes aux orientations de la Fondation Caritas France ? En France, la Fondation Caritas France **soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés**. Elle soutient également **des expérimentations dans le champ social**. Ses principaux domaines d'action sont : **i) Hébergement et structures d'accueil, ii) Emploi, insertion, économie sociale, iv) Education et formation, v) Recherche et sensibilisation**. La subvention peut être accordée **au démarrage du projet ou pour son développement**. Les projets peuvent être **pluriannuels (jusqu'à 3 ans)**. La date limite de candidature est fixée au **31 décembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationcaritasfrance.org/agissez-avec-nous/recherche-de-financements/>

➤ **Fondation Abbé Pierre : SOS TAUDIS – Expérimentation (2012-2015)**

Le présent appel à projets a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'explorer des thèmes majeurs, obstacles, difficultés, pour lesquels il est nécessaire de construire des solutions nouvelles, porteuses d'innovation et d'exemplarité, tels que : le thème du repérage, de la santé mentale, de la mobilisation des élus ruraux, de l'implication citoyenne, etc. **Ces actions, qui répondront à un besoin identifié sur un territoire donné, doivent avoir pour finalité de faire avancer les politiques publiques pour entraîner des résultats concrets sur le terrain**. Les projets proposés doivent respecter les grands principes affirmés par la FAP pour l'ensemble des actions qu'elle soutient en matière d'habitat indigne : **i) Le principe d'interpellation au sens large**, de l'opinion comme des pouvoirs publics ; **ii) L'entrée par « la personne » et non par « le bâti »**, ainsi que l'accès aux droits des personnes ; **iii) Le principe de ne pas cofinancer des dispositifs publics de droit communs** tels que les MOUS, les PIG, les OPAH, etc. La FAP privilégie en effet le soutien à des actions innovantes, expérimentales, nouvelles, visant à traiter des situations et des problèmes qui sont peu, mal, (voire pas) pris en considération par les pouvoirs publics.. **Les projets présentés pourront être financés par la Fondation Abbé Pierre en totalité ou en partie**, c'est-à-dire en complément d'un financement apporté par d'autres financeurs publics ou privés. **Les organismes dont les projets seront financés devront s'engager à répondre à l'impératif de capitalisation que la FAP a décidé de renforcer**. Pour ce faire, la FAP leur fournira des indicateurs et des outils de capitalisation qu'ils s'engageront à utiliser et à communiquer à la FAP autant que de besoin. **L'appel à projets court sur la période 2012-2015 pour des projets pouvant se dérouler jusqu'à fin 2016**. Les propositions sont à adresser par mail à **Julia FAURE**, chargée de mission au sein de la Direction des Missions Sociales de la FAP : jfaure@fap.fr. Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au **31 décembre 2015**.

Informations supplémentaires : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/appel_a_projet_sos_taudis.pdf

➤ Fondation de France // Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Le programme **Enfance** de la Fondation de France encourage les actions **favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial**. Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant. Ce soutien leur permet d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie. Il vise à : **i) Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement au droit commun. **ii) Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux pour ainsi garantir de meilleures chances d'épanouissement à leurs enfants. **iii) Soutenir les enfants et leur famille en difficulté par des actions innovantes, adaptées au cas par cas**. Ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, en grande difficulté scolaire, subissant de mauvais traitements...). **iv) Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives, laboratoires de recherche publics...). Les projets devront : **i)** servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ; **ii)** bénéficier à des personnes identifiées ; **iii)** apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ; **iv)** avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour : > une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement), > une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire), > une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ; **iv)** revêtir un caractère innovant ; **v)** prévoir une évaluation ; **vi)** faire appel à plusieurs financeurs ; **vii)** impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive. Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org ou disponible sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège (voir carte). Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé en deux exemplaires par voie postale, ainsi que par mail : > **avant le 11 mai 2015** pour les demandes relatives à l'année en cours ; > **avant le 15 novembre 2015** pour les demandes relatives à l'année 2016.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Enfance>

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ Conseil général de la Seine-Saint-Denis // Soutien du Conseil général aux acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Par sa politique de soutien aux acteurs de la solidarité internationale, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis vise à : ☒ Encourager l'engagement des structures associatives du territoire en faveur de la solidarité internationale, de l'éducation au développement et de l'apprentissage d'une citoyenneté mondiale. ☒ Permettre la concrétisation des projets associatifs -notamment de jeunes- qui agissent pour un développement durable et

solidaire du monde, dans son approche globale recouvrant les volets environnementaux, sociaux, économiques et citoyens. Les acteurs et projets associatifs en appelant au soutien financier du Conseil général doivent s'inscrire dans l'un des trois axes thématiques suivants: ⊗ **Environnement** : Les projets qui contribuent à réduire l'empreinte écologique des activités humaines, à la préservation de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes et les projets de développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement et socialement solidaires et/ou équitables. ⊗ **Développement** : Les projets qui contribuent à répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain que sont l'accès à l'eau, à la santé (lutte contre le VIH Sida,...), à l'éducation, et à la réalisation ou la défense des droits humains qui s'y rapportent, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. ⊗ **Citoyenneté**: Les projets qui participent à la promotion d'une citoyenneté mondiale, au respect de la diversité culturelle et aux échanges qu'elle appelle, à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale. Deux modalités techniques de soutien financier sont alors possibles pour les porteurs de projets: **i) Le fonds de soutien aux micro-projets** qui se déclinent soit en un **Appui aux projets émanant d'associations loi 1901** (Soutien demandé plafonné à **4000 euros** et ne représentant dans tous les cas pas plus de **33% du budget total**) et en **Bourses d'appui à la mobilité Internationale des jeunes âgés de 18 à 30 ans** et plafonnée à **1000 euros** ne représentant pas plus de **33%** du budget total. **ii) Les partenariats de coopération au développement portés par des associations de plus de trois ans** : la subvention demandée doit être plafonné à **15000 euros** et ne représentant dans tous les cas pas plus de **33%** du budget total. Les candidatures peuvent être déposées **tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : http://www.vialemonde93.net/IMG/pdf/000-appel_a_projet_-_vlm_-_2015.pdf

➤ La Fondation d'entreprise OCIRP // Au cœur de la Famille

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à **des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir**. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille**, **ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public**, **iv) Enfin, la Fondation soutient des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit. Au-delà du soutien financier apporté, **la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques**. L'appel à projet de la Fondation **est ouvert tout au long de l'année**. Les dossiers de candidature sont instruits deux fois par an par l'équipe de la Fondation, soumis dans un premier temps, à un Comité de lecture composé de salariés de l'OCIRP. Ils sont ensuite présentés à un Comité d'experts qui émet des préconisations et, enfin, au Conseil d'administration de la Fondation pour décision finale.

Informations supplémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/webf/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets-2015>

➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de

réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : • **de l'éducation et de la formation** • **des équipements collectifs (eau, électricité...)** • **de la santé** • **du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Tout projet ayant un caractère politique, religieux ou destiné à financer un projet individuel ne sera pas étudié. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : http://www.coallia.org/uploads/Document/WEB_CHEMIN_228_1350997282.pdf

➤ **Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées**

L'appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de la Fondation de France vise à **soutenir des actions qui permettent d'influencer positivement le regard de la société et d'agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides**. Les structures soumettant des projets doivent être des organismes à but non lucratif. L'appel à projets comporte **2 axes**. A travers l'axe « **Accès de tous à tout** », la Fondation de France souhaite encourager la participation de tous-tes les habitant-e-s à l'ensemble des services de la cité. Les projets présentés devront, de préférence, être portés par des associations s'adressant à tous publics. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la méthode de travail devra associer directement les publics concernés. A travers l'axe « **Vie affective, sexuelle et parentalité** », la Fondation de France souhaite mettre l'accent sur le fait que l'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les projets soutenus dans le cadre de cet axe devront rechercher la cohérence entre les interventions des différents acteurs pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité. Une attention particulière sera portée à la participation des personnes concernées, à l'adaptation des interventions et au cadre déontologique soutenant l'action. Les subventions accordées aux projets soutenus pourront être annuelles ou pluriannuelles (2 à 3 ans). Les **dossiers** dans le cadre de cet appel à projets seront **reçus tout au long de l'année 2015** par la Fondation de France. Toutefois, **un même porteur de projet ne pourra pas adresser simultanément différentes demandes de subvention à ce programme**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-handicapees>

➤ **Fonds de dotation Après demain // Solitude : Agir pour s'en sortir**

A travers cet appel à projet, Après Demain vise à **briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société**. Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire**. Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : • Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels ; • L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide ; • Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation ; • Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. La sélection attachera une importance particulière aux projets remplissant les **Critères de : participation** (Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation) ; **progression** (l'action marque l'inscription des

personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement) ; **durabilité** (l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme) ; **évaluation** des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière.** **Après Demain ne soutient pas de projet à l'étranger.** Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel à l'adresse suivante : alexia.maur-segard@apresdemain.org . Il n'y a pas de date limite pour les dépôts de dossiers de candidature, le conseil se réunit tous les deux mois environ.

Informations supplémentaires : <http://www.apresdemain.org/appe-c3%A0-projets-1>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques); • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. Durant le séjour, les enfants malades partagent des activités et/ou leur vie quotidienne avec des enfants bien portants. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours,...)

➤ **CERCOOP // Appel à participation des associations aux Tandems solidaires 2015-2016**

La Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération (DAREIC) de l'académie de Besançon, en lien avec l'Inspection Académique, les Conseils départementaux du Doubs, du Territoire de Belfort, du Jura et le CERCOOP Franche-Comté lancent : **l'appel à participation "tandems solidaires"** à l'attention des associations du Doubs, du Territoire de Belfort et du Jura. Pour rappel, un Tandem Solidaire est un dispositif qui a pour objectif de contribuer à l'éducation des jeunes au développement durable et à la solidarité internationale. Accompagnée de son équipe pédagogique ainsi que d'une association engagée, une classe de collège mène, le temps d'une année scolaire, une activité en lien avec le développement sur des thématiques telles que l'accès à l'eau, l'éducation, le commerce équitable, la protection de l'environnement etc. **Les associations souhaitant proposer un projet** à une ou plusieurs classes de collèges de ces 3 départements sont invitées à remplir le formulaire d'inscription en ligne **avant le 28 août 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.cercoop.org/Appel-a-participation-des-associations-aux-Tandems>

➤ **Prix HSBC TALENTS 7.0**

Vous êtes une femme septuagénaire ? Vous êtes engagée dans un projet associatif ? Vous souhaitez partager votre expérience ? Présentez votre candidature pour **le prix HSBC Talents 7.0** !

Cette année le prix HSBC Talents 7.0 **récompensera des femmes séniors qui, par leur engagement leur créativité et leur énergie, font preuve d'un dynamisme et d'une mobilisation remarquables dans la société française.** Pour sa 4ème édition, le prix HSBC « Talents 7.0 » reflètera l'engagement de HSBC pour les femmes, à travers la mise en valeur d'initiatives exclusivement féminines. Le prix récompensera **cinq lauréates** : i) **3 lauréates dans la catégorie « Associations »** ; ii) **une lauréate dans la catégorie**

« **Fondation HSBC pour l'éducation** » ; iii) **une lauréate dans la catégorie « clients HSBC »**. Les lauréates remporteront chacune **un trophée et un chèque de 1000 euros**. Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard le **4 septembre 2015 inclus** à **Perrine BLESCH** ou à **Marion NAKHLÉ CERRUTI** par email ou par courrier à : perrine.blesch@hsbc.fr. Perrine BLESCH – HSBC, 103 avenue des Champs Élysées, 75 419 Paris Cedex 08. Pour tout renseignement : contactez **Marion Nakhlé Cerruti** (Tilder, 28 rue Bayard 75008 Paris) au **01 41 02 68 27** ; m.nakhle-cerruti@tilder.com

Informations complémentaires : <http://www.centre-francais-fondations.org/appels-a-projets/prix-hsbc-talents-7.0>

➤ **Fonds Francophone pour l'innovation Numérique // Cités francophones durables - l'innovation numérique au service des politiques environnementales urbaines des pays en développement francophones**

Le Fonds francophone pour l'innovation numérique (FFIN) propose de mettre **la créativité numérique au service de l'innovation sociale, en réponse aux besoins socio-économiques des pays en développement francophones**. A ce titre les activités du Fonds visent à appuyer les politiques publiques de ces pays grâce à la conception d'applications numériques réalisées par des jeunes professionnels locaux. Les appels à candidatures nationaux du FFIN visent à sélectionner et valoriser des talents motivés par la création d'outils numériques utiles au développement de leurs pays. Le concours de développement informatique (hackathon) organisé par le Fonds constitue, à ce titre, un espace de collaboration et d'émulation durant lequel les compétiteurs s'unissent pour créer des applications innovantes et socialement utiles. Pour l'année 2015, les activités du FFIN ont lieu dans 5 pays pilotes : Bénin, Gabon, Haïti, Maroc, Sénégal. Le dépôt des candidatures nationales est donc réservé aux professionnel(le)s du numérique ressortissants de ces pays. Les candidatures féminines sont vivement encouragées et bénéficieront d'une attention particulière. Date limite de réception des candidatures : **6 septembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.francophonie.org/1er-appel-a-projets-du-Fonds.html>

➤ **Boston Consulting Group & Fondation Schwab pour l'Entrepreneuriat Social // Prix de l'Entrepreneur Social de l'Année**

Le Boston Consulting Group et la Fondation Schwab pour l'Entrepreneuriat Social lancent la **9ème édition** du Prix de l'Entrepreneur Social de l'Année. L'entrepreneur social de 2015 se verra offrir **une mission de conseil en stratégie du Boston Consulting Group et l'occasion d'intégrer le réseau mondial de la Fondation Schwab**. Par la visibilité qu'il lui est associée, aux partenaires médiatiques de ces deux structures, ce prix est une réelle opportunité pour les entrepreneurs sociaux de se faire connaître et représente un appui potentiel pour se développer à l'échelle nationale. Les critères de sélection sont les suivants : **i) Innovation sociale ; ii) Viabilité économique ; iii) Impact social mesurable en France**. Le délai de candidature est fixé au **8 septembre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://www.entrepreneur-social.bcg.fr/>

➤ **Fonds de dotation DELSOL Avocats // Concours 2015**

En partenariat avec le **Forum National des Associations et des Fondations** depuis 2010, le concours national organisé vise à récompenser des lauréats qui sauront se démarquer à la fois par leur caractère humaniste et par l'approche entrepreneuriale de leur développement. Il s'agit pour le fonds de récompenser des projets qui ont pour objectif l'amélioration et l'épanouissement matériel, intellectuel ou moral des personnes et de leur environnement et tout particulièrement ceux favorisant la dignité humaine. La procédure se déroulera en 4 étapes clés : **i) jusqu'au 21 septembre 2015** : retrait et dépôt des dossiers de candidature auprès du cabinet DELSOL Avocats, **ii) présélection de 5 projets** par le conseil d'administration du fonds de dotation, **iii) le 21**

octobre 2015 : présentation orale en public par les 5 porteurs de projets lors du Forum National des Associations et des Fondations, **iv)** sélection finale, le même jour, de **3 lauréats** par un jury composé de membres du fonds de dotation, de membres du Forum National des Associations et des Fondations et de personnalités du monde associatif, puis remise des prix, la répartition des sommes étant de **14 000 €** pour le premier prix, **6 000 €** pour le second et **3 000 €** pour le troisième.

Informations complémentaires : <http://www.delsolavocats.com/fr/accueil/fonds-de-dotation.html>

➤ **Association internationale du logiciel libre (Ai2l) // Prix Ai2l de l'innovation numérique et sociale**

En 2015, le Prix Ai2l récompensera **un projet d'innovation numérique à finalité sociale portant sur la thématique de la lutte contre les changements climatiques**. Le lauréat sera récompensé par **un prix de 15 000 euros** et aura l'occasion de **venir présenter son projet** lors de l'événement de la remise du prix qui aura lieu à l'occasion des Rencontres du Montblanc – Forum international annuel des dirigeants de l'économie sociale et solidaire - à **Chamonix en France, du 26 au 28 novembre 2015**. La dotation financière du prix sera remise en deux étapes : **50% lors de l'événement aux Rencontres du Mont Blanc et 50% sur appel de fonds motivé de la part du lauréat dans les 12 mois suivant l'événement**. Pourra candidater au Prix Ai2L, via un formulaire d'inscription en ligne sur le site www.prixai2l.org : **i)** Toute personne morale Implantée en France, au Québec ou ailleurs, **ii)** ayant moins de 5 années d'activité, **iii)** porteuse d'un projet numérique à finalité sociale déjà lancé ou dans ses premières phases de développement. Les candidatures s'effectuent à partir du site internet du prix. Le dossier de candidature peut être envoyé **au plus tard le 30 septembre 2015 à minuit**.

Informations complémentaires : http://www.prixai2l.org/wp-content/uploads/2015/07/PrixAi2l_Reglement.pdf

➤ **Mutualité Française : Object'If Solidarité**

Parce que la solidarité est avant tout une valeur mutualiste, la Mutualité Française Île-de-France organise cette année encore, son concours dont **l'objectif est de récompenser des projets collectifs fondés sur la solidarité, dans le domaine de l'entraide, de l'insertion professionnelle, de la lutte contre le racisme d'ampleur nationale ou locale**. Par ce concours, la Mutualité Française Île-de-France souhaite récompenser **les initiatives de personnes qui s'investissent sur notre région dans des projets constructifs dont la finalité est l'entraide et le bien être de l'individu**. Les projets primés recevront une bourse d'une **valeur de 1 000 à 5 000 euros**. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **30 septembre 2015**. Le jury se réunira au mois d'octobre afin de décider des projets qui seront primés lors de la remise des prix qui se déroulera en **novembre 2015**, à l'occasion du mois de l'Economie sociale et solidaire.

Informations complémentaires : <http://www.atelier-idf.org/ressources/breves/2015-06-22,object-if-solidarite.htm>

➤ **Fondation Yves Rocher // Prix « Terre des femmes 2015 »**

Chaque année, la Fondation Yves Rocher – Institut de France récompense des femmes qui s'engagent pour la protection de l'environnement. Vous faites partie de ces femmes qui agissent pour la planète ? **Candidatez au Prix Terre de Femmes jusqu'au 30 septembre 2015** ! Vous connaissez des femmes qui répondent à ces critères ? Parlez-en autour de vous ! À LA CLÉ, des **dotations de 3 000 A 10 000 €**.

Informations complémentaires auprès de **Marie-Anne Gasnier** : marie-anne.gasnier@yrnet.com / [01.41.08.51.62](tel:01.41.08.51.62) ou <http://www.yves-rocher-fondation.org/fr/fr/terre-de-femmes/le-Prix/comment-participer/>

➤ **Organisation Internationale de la Francophonie // Prix du jeune journaliste haïtien - 1^{ère} édition**

Ce Prix destiné à la jeunesse a pour but **de découvrir et d'encourager des jeunes talents journalistiques s'exprimant en français tant par écrit que par oral**. Il s'adresse à tous ceux qui produisent de l'information. Il comporte deux catégories : presse écrite et presse radiophonique et **s'adresse à toute personne âgée de 20 à**

35 ans résidant en Haïti et ayant déjà produit des travaux journalistiques. Les délibérations auront lieu à Port-au-Prince à l'initiative des organisateurs* qui auront désigné préalablement le Président du jury. Les candidatures doivent être envoyées en ligne **avant le 15 octobre 2015 à minuit**

Informations supplémentaires : www.jeunejournalistehaiti.wordpress.com.

➤ Concours d'innovation numérique

Le Concours d'Innovation Numérique est un dispositif de soutien à l'excellence dans le numérique financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Ce nouveau concours d'excellence est dédié aux projets innovants mobilisant le numérique pour développer un nouveau produit ou service disruptif par son contenu, son procédé de réalisation, son modèle économique ou l'expérience proposée. L'ambition du concours est d'accélérer et d'amplifier des projets de développement de produits ou services innovants basés sur les technologies numériques, en soutenant à hauteur de **50% maximum les dépenses du projet** (l'aide sera octroyée pour moitié en subvention et pour moitié en avance remboursable). Typiquement, **la durée d'un projet est de 12 à 18 mois**, pour un coût total de projet de l'ordre de **0,5 à 3 millions d'euros**. Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur le site <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>, au plus tard :

- Pour la deuxième levée (« S01E02 »), **le 4 novembre 2015 à 12h00**

Informations supplémentaires : <http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Concours-innovation-numerique-14619>

➤ Fondation d'entreprise Hermès // Prix Émile Hermès

Le Prix Émile Hermès sollicite les projets prospectifs, innovants et originaux de jeunes designers internationaux sur une thématique donnée. Pour cette quatrième édition, la thématique annoncée est "Jouer". Ouvert aux designers professionnels de moins de 40 ans venant du monde entier, le Prix privilégie l'imagination et les propositions des participants. **Les candidatures seront ouvertes à partir du 1er septembre 2015.** Sont concernés : i) les professionnels diplômés d'une école de design, d'ingénieurs, d'architecture, d'arts plastiques ou d'arts appliqués ; ii) les professionnels non diplômés, mais pouvant justifier d'un minimum de trois ans d'expérience dans l'univers du design ; iii) les étudiants en dernière année d'école de design, d'ingénieurs, d'architecture, d'arts plastiques ou d'arts appliqués. Le Prix Émile Hermès est international, il est ouvert à toutes personnes, sans aucune limite de territoire pouvant concourir soit seules, soit par équipe (effectif maximal : cinq personnes). Dotations : i) **1er Prix : 50 000 euros**, ii) **2ème Prix : 25 000 euros** iii) **3ème Prix : 15 000 euros**. La date limite de candidature est fixée au **16 novembre 2015**.

Informations complémentaires : www.prixemilehermes.com

Dernière minute

➤ Fonds de dotation de la Mutuelle de France Plus // Réduire les inégalités d'accès à la santé

La Mutuelle de France Plus, avec la création de son Fonds de dotation, souhaite agir à la racine de l'inégalité sociale, Innover, inventer des réponses solidaires à des besoins sociaux qui servent toute la population. Les projets soumis en 2015 au Fonds de dotation de la Mutuelle de France plus s'inscrivent dans la charte d'orientation sur les inégalités de santé définie par le Fonds de dotation. Les personnes bénéficiaires doivent être associées au plus près aux projets qui les concernent et qui visent à répondre à leurs besoins. **Seuls les organismes du secteur sanitaire, social et solidaire qui remplissent les conditions de l'intérêt général définies par l'administration fiscale aux articles 200 et 238 bis du CGI pour recevoir des fonds éligibles au régime du mécénat, et intervenant dans le champ du territoire national peuvent répondre**

aux appels à projets. Le fonds de dotation **soutient un projet maximum par porteur de projet par an.** Le projet **doit avoir une viabilité et pérennité potentielle** ; le fonds aide à l'émergence du projet et ne prend pas d'engagement de reconductibilité. En sus des conditions de candidature, le Fonds de dotation présélectionnera les projets au regard des critères suivants : **i)** L'impact du projet, son utilité sociale, sa valeur ajoutée et son effet de levier ; **ii)** La qualité de l'ancrage territorial de la structure ; **iii)** Les compétences et expériences de la structure et de ses intervenants ; **iv)** Les critères d'évaluation proposés ; **v)** Les garanties de faisabilité de l'action ; **vi)** La définition des modalités et des délais de mise en œuvre ; **vii)** Les autres partenaires du projet et leurs contributions financières. Les candidatures sont ouvertes **jusqu'au 19 août 2015 minuit.**

Informations supplémentaires : <http://www.mutuelledefranceplus.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet.html>

➤ **Fonds de dotation de la Mutuelle de France Plus // Réduire les inégalités d'accès à la santé**

Le présent appel à projet vise à Contribuer à la réduction des inégalités de santé : d'autres politiques sanitaires sont possibles et **l'objectif est de repérer des pratiques pour modifier les leviers et contribuer à la transformation sociale.** Le Fonds de dotation présélectionnera les projets qui répondront aux critères suivants : **i)** L'impact du projet, son utilité sociale, sa valeur ajoutée et son effet de levier, **ii)** La qualité de l'ancrage territorial de la structure ; **iii)** Les compétences et expériences de la structure et de ses intervenants ; **iv)** Les critères d'évaluation proposés ; **v)** Les garanties de faisabilité de l'action ; **vi)** La définition des modalités et des délais de mise en œuvre ; **vii)** Les autres partenaires du projet et leurs contributions financières. Le fonds de dotation soutient un projet maximum par porteur de projet par an. Le projet doit avoir une viabilité et pérennité potentielle ; le fonds aide à l'émergence du projet et ne prend pas d'engagement de reconductibilité. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est **fixée au 19 août 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.mutuelledefranceplus.fr/fonds-dotation/deposer-un-projet.html>

➤ **Fonds ASPADO // Santé & Maladies graves-Fragilité-Domicile**

Le Fonds d'Actions pour la Santé des patients à Domicile (ASPADO) adresse cet appel à projets à tout organisme sans but lucratif et reconnu d'intérêt général ou d'utilité publique (c'est-à-dire éligible au régime fiscal du mécénat). Leurs missions et projets opérationnels soumis devront être mis en œuvre en France et s'exprimer **habituellement et principalement dans les champs de la santé, du secteur social et médico-social (soins palliatifs, psychologie, lutte contre les exclusions, habitat et logement...).** Un accent particulier sera accordé aux projets s'inscrivant pleinement dans l'un, au moins, des 3 programmes d'action prioritaires du Fonds ASPADO, à savoir : • favorisation de l'accès aux traitements et aux soins ; • Favorisation d'un environnement de soins adapté à la maladie et à même de contribuer au confort augmenté du patient à domicile (salubrité, sécurité, hygiène...) ; • Soutien à la personne isolée et renforcement des liens sociaux de proximité. Afin d'optimiser le retour sur engagement de ses différentes parties prenantes, le Fonds se dote progressivement d'indicateurs de mesures d'impact visant à **s'assurer que les actions menées par lui et ses partenaires se traduisent non seulement par une gestion budgétaire optimisée, mais aussi par et surtout par des bénéfices pertinents, tangibles et pérennes pour leur publics cibles.** Dans ce cadre, les équipes du Fonds ASPADO sont ainsi en mesure de faire bénéficier les organismes partenaires de leur expertise dans de nombreux domaines (stratégie, modèle économique, organisation, gestion, coordination de projet, management, communication...). Une démarche qui sera adaptée en fonction des besoins et des nécessités de chacun. Cependant pour l'exercice, le Fonds a choisi **de ne pas financer les frais de structure ni de fonctionnement qui pourraient être attachés à la réalisation du projet.** La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **31 Aout 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.fonds-aspado.org/appele-a-projets-du-7-avril-2015/>